

Zone à enjeux « Forêt de l'Illwald » (67)

LES ZONES A ENJEUX :

Dans de nombreux territoires, l'équilibre entre les espèces de grand gibier et les essences forestières est rompu. Une pression cynégétique trop élevée peut affecter le potentiel de régénération des peuplements forestiers et ainsi compromettre le principe de gestion durable des forêts.

Le **Programme Régional de la Forêt et du Bois** (PRFB, disponible [ici](#)) du Grand Est, document de référence pour les forêts du Grand Est, fixe les orientations de la gestion forestière multifonctionnelle et de la filière forêt-bois de la Région. Le PRFB présente un programme d'actions, identifiant les actions jugées prioritaires pour le rétablissement de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique dans les zones les plus affectées (Annexe 3.2 du PRFB Grand Est).

Le **comité paritaire sylvo-cynégétique**, qui est composé à part égale de représentants des chasseurs et de représentants des propriétaires forestiers (Communes forestières, ONF et forêt privée), constitue l'instance de pilotage de l'équilibre sylvo-cynégétique à l'échelle régionale. Le Comité paritaire est en charge d'identifier ces zones à l'échelle de la région Grand Est, d'élaborer un programme d'actions pour rétablir la situation et faire un suivi régulier de l'évolution sur ces zones.

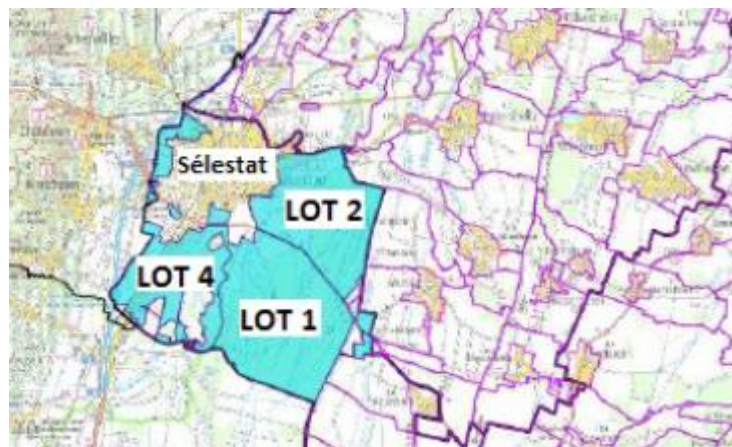
Une première cartographie régionale des secteurs forestiers en situation de déséquilibre agro-sylvo-cynégétique a été adoptée (Annexe 3.3 du PRFB Grand Est) ainsi qu'une « boîte à outils » de mesures pour concourir à son rétablissement (Annexe 3.4 du PRFB Grand Est). La carte régionale comprend deux types de zonage :

- ▶ **Les zones à enjeux**, avec un déséquilibre agro-sylvo-cynégétique avéré, pour lesquelles l'objectif est la mise en œuvre d'actions rapides avec une obligation de résultat, zones cibles prioritaires du programme d'actions.
- ▶ **Les zones à surveiller**, où le déséquilibre n'est pas avéré mais où des indicateurs traduisent une dégradation des conditions de renouvellement des peuplements forestiers. L'objectif est à minima d'éviter une dégradation supplémentaire des conditions de renouvellement des peuplements forestiers.

La cartographie est évolutive, l'objectif étant à terme la disparition du classement « zones à enjeux ». Une mise à jour sera faite tous les 3 ans par le Comité paritaire, après expertise et proposition des Commissions Départementales de la Chasse et de la Faune Sauvage (CDCFS).

CARACTERISTIQUES DE LA ZONE A ENJEUX :

Unité cynégétique	Secteur 7-1
Lots de chasse	N°1 – N°2 – N°4
Surface totale	2 475 ha
Surface boisée (dont forêt communale)	1 494 ha (1 493 ha)
Essences principales présentes	Chêne Pédonculé, Frêne commun
Communes concernées	Sélestat



Zone à enjeux « Forêt de l'Illwald » (67)

CONTEXTE FORESTIER :

La forêt de l'Illwald est une forêt alluviale et sujette aux inondations qui est très productive et clôturée pour permettre les reconstitutions des peuplements (55km en 2018). Cette forêt péri-urbaine très fréquentée, située dans la réserve naturelle régionale du Ried de Sélestat est victime de la chalarose du frêne.

TABLEAU DE CHASSE :

	2016-2017		2017-2018		2018-2019		2019-2020	
	Daim	Chevreuril	Daim	Chevreuril	Daim	Chevreuril	Daim	Chevreuril
Attributions	197	96	174	96	132	66	126	66
Réalisations	129	56	108	58	104	40	58	47

DEGATS OBSERVES :

	Essences concernées	Evolution des dégâts	Espèces à l'origine
Abroustissement	Frêne commune, Chêne pédonculé, Erable champêtre	Stable Stable Amélioration	Daim et chevreuil
Ecorçage			
Frottis			

BILAN ECONOMIQUE :

Les revenus annuels liés à la chasse sont de l'ordre de 65 500€ (loyer et protections payées par le locataire). On peut mettre en parallèle le coût annuel de protection des renouvellements des peuplements (pose, entretien et dépose des protections, plantations à la place de régénérations naturelles) estimé en moyenne à 80 000€. Ces coûts directs ne prennent pas en compte le coût de la perte de biodiversité du milieu.

CONSTATS REALISES :

- ▶ Grande difficulté à régénérer la forêt de façon naturelle : échec de plus de la moitié de la surface (59%) en régénération non protégée.
- ▶ Baisse des réalisations des plans de chasse depuis 2014 et réalisations sous le minimum depuis 2016.
- ▶ Reconnaissance par l'ensemble des acteurs de l'existence de difficultés liées au gibier.

DECISIONS PRISES :

- ▶ Rédaction d'une fiche diagnostic en partenariat avec la Ville de Sélestat, l'ONF, la Société civile de chasse de l'Illwald, l'association GERRIS, sous le pilotage de la DDT du Bas-Rhin.
- ▶ Accord sur le maintien d'une population maximale de 300 daims.
- ▶ Elaboration d'un plan d'actions sur 3 ans.

ELUS FORESTIERS :

En tant que propriétaires forestiers et décideurs stratégiques, les élus de communes forestières sont à la fois en charge de la gestion durable des forêts communales et de l'aménagement de leur territoire. De ce fait, vous êtes les premiers concernés par le maintien d'un équilibre forêt-gibier.

Si vous avez besoin d'un accompagnement spécifique sur ces questions, contactez votre association des communes forestières :

5 rue de Condé, 55260 Pierrefitte-sur-Aire

03 29 75 05 25 - communesforestieres.grandest@communesforestieres.org

